



RAPPORT D'ACTIVITÉ CAF DE L'YONNE

ANNÉE 2025



caf.fr





Sommaire

1. Le portrait de nos allocataires
2. Les prestations versées
3. La relation de service et l'accès aux droits
4. Les dispositifs structurants en action sociale
5. Au plus proche des parents et des enfants
6. Le juste droit
7. Les temps forts de l'année
8. Un employeur engagé



Le portrait de nos allocataires

333 896 habitants

58 599 allocataires

140 025
personnes
couvertes

soit **41,96 %** de la
population du
département

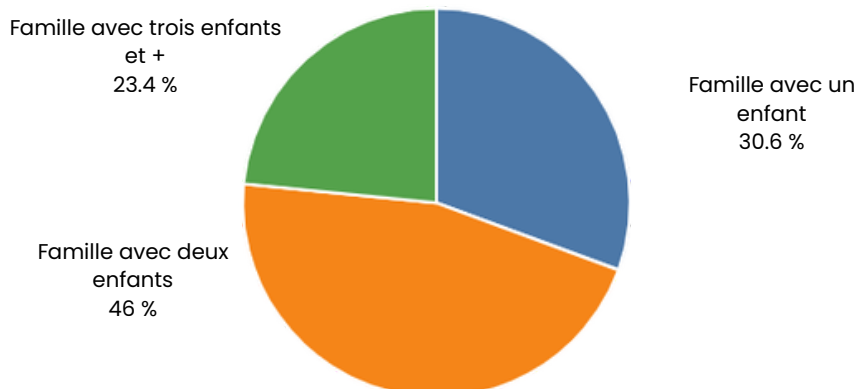
2566
naissances

7 334
enfants
de 0 à 3 ans

26 742
enfants
de 3 à 11 ans

	2025
Allocataires isolés sans enfants	44,80%
Couples sans enfants	5,10%
Familles monoparentales	16,40%
Couples avec enfants	33,70%

Répartition des familles par nombre d'enfants (en %)



Données allocataires 2025

19 432
couples avec
enfants

2 984
couples sans
enfants

29 201
familles
allocataires avec
enfants

962
étudiants
bénéficiaires de
l'aide au
logement, dont
361 apprentis



Les prestations versées

Les prestations sociales légales versées en 2025
407,5 M€ (-0.15 %)

Prestations	Bénéficiaires			Montant		
	2025	2024	Evolution	2025 (€)	2024 (€)	Evolution
Allocations familiales (AF)	20 480	20 913	-2.07%	62 234 790	62 262 629	0,0%
Complément Familial (CF)	4 337	4 335	=	12 822 555	12 577 621	1,9%
Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	14 166	14 457	-2.01 %	10 756 012	10 766 576	-0,1%
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	7 660	7 942	-3.55 %	48 222 105	49 268 996	-2,1%
dont Prime de naissance				2 290 449	2 352 305	-2,6%
dont Allocation de base PAJE	6 069	6 433	-5.66 %	13 740 195	14 184 040	-3,1%
dont Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (Prepave)	780	862	-9.51%	3 026 774	3 194 274	-5,2%
dont Complément Mode de Garde (CMG)	3 431	3 503	-2.06 %	29 164 686	29 538 377	-1,3%
Allocation de Soutien Familial (ASF)	4 457	4 330	+2.93 %	15 400 722	14 823 704	3,9%
Allocation Journalière de Proche Aidant (AJPA)	7	9	=	72 565	77 784	-6,7%
Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)	112	86	+30.23 %	1 426 088	1 052 072	35,6%
Aide pour les Victimes de Violences conjugales (AVVC)	165	174	-5,17%	163 405	131 715	24,1%
Allocation d'Education Enfant handicapé (AEEH)	2 249	2 303	-2.35 %	6 568 398	7 082 537	-7,3%
Aide Décès Enfant (ADE)	37	40		84 442	91 136	-7,3%
Autres dépenses (adi, tut, rsa act, rsa jeunes, remises, prov, pah pala, prime noel et alt)				3 588 359	3 939 887	-8,9%
Allocation Logement Familial (ALF)	3 823	3 971	-3.73 %	14 050 731	14 164 458	-0,8%
Allocation Logement Social (ALS)	7 037	7 236	-2.75 %	17 305 270	17 399 243	-0,5%
Allocation Personnalisée au Logement (APL)	10 829	11 051	-2.01 %	28 491 632	27 272 393	4,5%
Total Aides au logement	21 689	22 258	-2.56%	59 847 633	58 836 094	1,7%
Prime pour l'Activité (PPA)	21 884	21 698	+0.86 %	51 509 920	50 620 963	1,8%
Revenu de Solidarité Active (RSA)	8 579	8 457	+1.44 %	57 824 549	57 248 441	1,0%
Allocation Adultes Handicapés (AAH)	7 453	7 656	-2.65 %	77 015 861	79 385 219	-2,98%
TOTAL	58 599	59 135	-0.91 %	407 537 404	408 165 374	-0,15%



La relation de service et l'accès aux droits

Nos résultats

13,3 jours

délai de démarche
moyen toutes
prestations



13,4 jours

délai de démarche
moyen
pour les bénéficiaires
de minima sociaux



82,3 %

d'informations
arrivées par voie
dématérialisée



87,4%

de réclamations
traitées
en 10 jours et moins



83.8 %

d'utilisation des
téléservices
(bouquet
allocataires)



1 353

bénéficiaires d'une
aide au logement en
situation d'impayés
de loyer



674 379

courriers reçus



51 822

visites en accueil
Caf



4

lieux d'accueil sur
rendez-vous caf



33

espaces France
Services

8 268

rendez-vous
réalisés



dont **1 321** rendez-vous
physiques

dont **6 947** rendez-vous
téléphoniques

Evolution 2024-2025



Atteinte des objectifs



Objectif atteint



Objectif non atteint

L'accompagnement de la non décence

La Caf de l'Yonne accompagne la décence des logements des allocataires, via une convention avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de l'Yonne et des partenariats avec des communes.

63 diagnostics de non décence faits en 2025

30 logements à nouveau décents en 2025

Focus "Baromètre de satisfaction des allocataires 2025"



La Cnaf a interrogé nos allocataires sur leur satisfaction dans les contacts avec la Caf, qu'ils soient physiques, téléphoniques ou électroniques. Nos résultats montrent une satisfaction importante des allocataires.

Le travail social

2 400

rendez-vous
réalisés par les
travailleurs sociaux



Le socle de travail social de la Caf de l'Yonne permet d'intervenir sur quatre changements de situation :

- Le séparation, pour **80 % des interventions en 2025**
- Le décès d'un enfant ou d'un parent, pour **8.1 % des interventions en 2025**
- Le parent seul, **pour 6.5 % des interventions en 2025**
- Les impayés de loyer (dont les allocataires occupants perçoivent l'Allocation de Logement Familial), **pour 5.4 % des interventions en 2025**

Les deux indicateurs clé en travail social

- Le **taux d'accompagnement** indique les situations qui ont bénéficié d'une information-conseil et d'au moins un rendez-vous en accompagnement
➡ Taux d'accompagnement 2025 : **68 %** (pour un objectif de 65 %)
- Le **taux de recours** correspond au pourcentage de situations accompagnées dans les 3 mois après un changement de situations relevant de l'offre de la travail social de la Caf
➡ Taux de recours 2025 : **72 %** (pour un objectif de 40 %)

La solidarité à la source

Une réforme majeure

Les objectifs de la réforme



La réforme Solidarité à la Source vise à simplifier l'accès au RSA et à la Prime d'activité grâce au préremplissage automatique des déclarations trimestrielles de ressources (pour une partie des revenus). Elle s'appuie sur le montant net social transmis par les employeurs et organismes sociaux pour garantir des données fiables.

Le déploiement à la Caf de l'Yonne



- Un déploiement réussi avec un accompagnement en amont des salariés
- Seuls 4 % des données ont été modifiées par les allocataires

Le résultat pour les allocataires



- **Moins de démarches** : les déclarations trimestrielles sont préremplies automatiquement. L'allocataire n'a plus qu'à vérifier et valider
- **Une baisse du risque d'erreur** : des données fiables et moins de saisies manuelles, avec pour résultat moins d'indus et de rappels
- **Un droit juste** : les ressources sont calculées à partir du montant net social (MNS), assurant un calcul plus stable et plus équitable
- **Un meilleur accès aux droits** : la simplification réduit le non-recours, notamment pour les personnes en difficulté avec l'administratif

La certification des comptes de la branche famille

Les comptes de la Branche Famille 2025 ont été certifiés par la Cour des Comptes. La mise en œuvre de la Solidarité à la Source en 2025, comme de la lutte contre la fraude (page 15), a contribué à fiabiliser les déclarations de ressources des allocataires du RSA et de la prime d'activité grâce au pré-remplissage automatique à partir des informations transmises par les employeurs et les organismes sociaux.

La réforme du Complément Mode de Garde

La Réforme du Complément Mode de garde (CMG)

- **Mieux adapter l'aide aux besoins réels des familles**, selon leur composition, leurs ressources et leurs besoins horaires de garde
- **Réduire le reste à charge et faciliter l'accès à un mode de garde choisi** (assistant maternel, garde à domicile) pour les familles modestes ou monoparentales
- **Aligner le coût de l'emploi direct** sur celui d'un accueil en crèche en rapprochant les modèles de calcul
- **Renforcer l'équité entre les familles**, notamment via l'extension du CMG jusqu'aux 12 ans pour les parents isolés et son ouverture aux deux parents en résidence alternée.

Pour les familles, cela a permis :

- **Un calcul plus précis et plus juste** en tenant mieux compte de la composition familiale (nombre d'enfants) et des ressources mensuelles
- **Davantage de soutien financier**, notamment en prenant en charge chaque heure d'accueil, ce qui augmente l'aide pour les familles ayant de besoins horaires spécifiques (horaires atypiques, travail en décalé...)
- **Une meilleure prise en compte de certaines situations familiales**, pour les parents isolés avec un soutien prolongé jusqu'aux 12 ans de l'enfant, au lieu de 6 ans auparavant, et pour la résidence alternée, puisque chaque parent peut bénéficier du CMG





Les dispositifs structurants en action sociale

Des dispositifs qui structurent les politiques d'action sociale

Les politiques d'action sociale des Caf se déclinent en schémas locaux construits avec les acteurs locaux : les partenaires institutionnels tels que l'Etat ou le Conseil Départemental et les acteurs locaux tels que les intercommunalités ou les communes.

Les Conventions Territoriales Globales (CTG)

La CTG n'est pas un dispositif financier mais une démarche de co-construction avec les collectivités pour élaborer un projet social de territoire. Elle associe les habitants, soutient l'émergence de nouvelles réponses et vise un développement de réponses aux besoins des familles.

La démarche comprend un diagnostic partagé, un plan d'actions pluriannuel et un suivi et une évaluation continus.

La CTG donne lieu à une convention de 5 ans entre la Caf et la collectivité. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, vie sociale, accès aux droits, logement, handicap.

En 2025, année de fort renouvellement conventionnel, 22 CTG ont été renouvelées sur 30 CTG au total sur le département, soit un renouvellement de 73 % en 2025.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles de l'Yonne

Le SDSF 2023-2026 est un outil stratégique visant à coordonner et améliorer l'offre de services aux familles : petite enfance, parentalité, jeunesse, animation de la vie sociale. Il permet d'identifier les besoins, de définir des priorités et de lutter contre les inégalités d'accès aux services.

Il est piloté par le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), présidé par le préfet et animé par la Caf.

Fin 2025, un comité restreint a fait le bilan des actions inscrites dans le précédent SDSF (2023-2026).

Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

Le Service public de la petite enfance, créé en 2023, vise à garantir à chaque famille une offre d'accueil du jeune enfant accessible et de qualité.

Il constitue un cadre national structurant pour organiser et mieux coordonner l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, soutenir les parents et accompagner les professionnels.

Un objectif central : faciliter le quotidien des familles pour :

- mieux informer les parents sur les solutions d'accueil disponibles
- sécuriser les parcours en facilitant l'accès à une place d'accueil
- réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès à l'accueil
- professionnaliser et renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance

La principale évolution législative

- Les communes ou intercommunalités deviennent responsables de la coordination locale de l'offre d'accueil
- Les Caf et MSA soutiennent le développement de places, accompagnent les projets et financent les structures (via la Prestation de service unique et les aides à l'investissement)

Un cadre cohérent avec les autres démarches territoriales

Le SPPE s'articule étroitement avec :

- les CTG, qui intègrent désormais un volet « petite enfance »
- le SDSF, qui fixe les priorités départementales.

En 2025, la Caf a organisé un webinaire en direction des collectivités pour présenter le rôle d'autorité organisatrice, nouvelle compétence pour les communes et les intercommunalités.

Une équipe Cnaf déployée dans les territoires peut apporter son soutien à certains territoires, ce qui a été le cas dans l'Yonne en 2025.





Au plus proche des parents et des enfants

La petite enfance

**+ 27 places d'accueil
petite enfance en 2025**
(43 créées et 16 fermées)

Dans l'Yonne, les structures accueillent en moyenne 2,27 enfants par place en 2025 (2,13 en 2024 et 1,87 en France en 2025)

L'accueil des enfants porteurs de handicap

62 enfants porteurs de handicap ont été accueillis dans une structure petite enfance en 2025 (55 en 2024). Cette augmentation peut s'expliquer par deux facteurs : le travail du Pôle Ressources Handicap qui met en lien les familles et les professionnels et la poursuite d'une détection plus précoce du handicap.

Des soutiens spécifiques - Le nouveau bonus trajectoire

Ce nouveau bonus vise à soutenir les collectivités qui augmentent le nombre de places en crèche. Il est d'un minimum de 100 euros par place et par an. Il est versé sur l'ensemble des places ouvertes, et pas seulement sur les nouvelles places créées. Pour inciter davantage les collectivités, le bonus sera revalorisé en 2026 et 2027. Dans l'Yonne, Le bonus trajectoire a permis de soutenir les structures à hauteur de 53 500 € en 2025.

Des projets pour des besoins spécifiques - les crèches à Vocation à Insertion Professionnelle (AVIP)

Dans le cadre du SDSF de l'Yonne, et après un diagnostic des besoins, un appel à projet a été lancé fin 2025 pour poursuivre le déploiement de ce label au sein des structures d'accueil du jeune enfant. L'objectif est de proposer des places d'accueil permettant de lever un des freins à la reprise d'emploi pour les parents et favoriser l'accès de toutes les familles.

L'appel à projet s'adresse à toutes les structures icaunaises et s'accompagne d'un soutien financier de la Caf de l'Yonne. Il est porté par la Caf, qui travaille sur ce label avec France Travail.

A ce jour, quatre structures sont labellisées pour 22 places qui se situent sur la Communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne, Migennes, Sens et Paron.

Le soutien aux familles allocataires

Le soutien de la Caf de l'Yonne aux familles vulnérables

La Caf, au travers de son Règlement Intérieur d'Action Sociale, permet de soutenir les familles fragiles :

- 13 % des aides ont été versées à des familles pour faciliter leur vie au quotidien (aide à l'équipement)
- 78 % pour des activités loisirs, pour passer le BAFA ou pour partir en vacances
- 6 % pour une aide accordée dans le cadre de l'accompagnement par un travailleur social
- 3 % pour les aides suivantes : pour un déménagement en cas de séparation et pour les études supérieures

L'alimentation durable et solidaire

Une expérimentation locale et partenariale

Deux enjeux principaux

- Offrir une alimentation de qualité, accessible aux allocataires les plus fragiles
- Les produits doivent être produits localement et assurer une rémunération décente aux agriculteurs de notre territoire

Une expérimentation qui se déroule en partenariat

- Cette expérimentation est portée par la Caf de l'Yonne et la MSA Bourgogne, sous l'égide de la Cnaf et la Caisse centrale de la MSA
- Elle a été réfléchie et construite avec les acteurs de territoire pour identifier les besoins et les éventuelles difficultés. Ce sont également eux qui porteront la vente des aliments



Le public visé

- Des familles avec enfants dont le Quotient Familial est inférieur à 800 € pour le allocataires Caf et 1000 € pour les ressortissants MSA
- Les familles résideront sur les territoires suivants : le Tonnerrois, le Sénonais et le Jovinien

Il s'agit d'une expérimentation, elle durera environ jusqu'au début de l'année 2027, avec une évaluation en fin d'année. Cela permettra de voir si ce dispositif peut être étendu, voire inscrit à la prochaine COG.

La Caf et la MSA s'appuient sur la Fédération des Foyers Ruraux de l'Yonne. Un coordinateur a été recruté et la feuille de route de mise en œuvre du dispositif est validée.

L'animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale permet de soutenir tes équipements qui favoriseront l'implication des habitants dans la vie de quartier/village, les initiatives collectives, les rencontres et le partage.

C'est un champs d'intervention particulièrement investi par la Caf de l'Yonne, pour répondre aux besoins des habitants, notamment en lien avec la ruralité de notre territoire.

Deux dispositifs coexistent : les centres sociaux et les équipements de vie sociale.

En 2025, l'équipement "La Ruche" a ouvert dans le quartier des Champs-Plaisants pour proposer au plus près des habitants une crèche, un centre social, un lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP), un Relais Petite Enfance et une ludothèque.

Cette structure intergénérationnelle favorise la rencontre et le lien entre les habitants de ce quartier, reconnu Zone Urbaine Sensible.

Ce projet a été cofinancé par la Caf. Le centre social, comme les autres structures, perçoit également une prestation de service annuelle.



Les Espaces de Vie Sociale (EVS) – des dispositifs d'innovation sociale

Un collectif d'habitants du Jovinien a entrepris de redonner vie à la maison éclusière de Saint-Aubin-sur-Yonne, située le long de la vélo-route Sens-Migennes. L'association La Prochaine Aire, porteuse du projet, a obtenu de Voies Navigables de France la gestion de ce lieu pour y développer un tiers-lieu. La commune soutient l'initiative en mettant également à disposition le terrain communal voisin et ses installations sportives.

La conception du projet s'est déroulée de manière participative, avec les habitants de Saint-Aubin et des alentours, via des réunions publiques, des entretiens et des événements festifs. Le tiers-lieu propose désormais une offre variée : événements culturels et artistiques, mise en valeur de l'artisanat et des produits locaux, activités de bien-être et de loisirs, espace de restauration, ainsi que des services liés à la vélo-route (atelier vélo, gîte d'étape). Plusieurs habitants animent des activités et participent à la collégiale qui pilote l'association.

La Caf de l'Yonne a agréé ce projet au titre de l'EVS en 2025, ce qui permet ensuite du lui verser une prestation de service.

Les prestations d'action sociale versées en 2025

29,3 M€ en 2025 (+ 4,27 % par rapport à 2024)

25,9 millions d'€

versés au titre des prestations de service

La Caf soutient également les partenaires en terme d'investissement à hauteur

de **1,7 millions d'€**

(+49 % par rapport à 2024, notamment en lien avec l'accompagnement de dix structures d'accueil du jeune enfant pour la création de 150 places).

Le soutien apporté par la Caf de l'Yonne aux partenaires peuvent être de différentes natures :

- **27,6 millions d'€** en fonctionnement
- **1,7 millions d'€** en investissement

Enfin, les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- **2 millions d'€** en fonds locaux
- **27,3 millions d'€** en fonds nationaux

Le juste droit

01. Le contrôle du juste droit

Les Prestations

204 000

contrôles automatisés

12 514

contrôles
avant paiement

3 322

contrôles
après paiement

231

contrôles
sur place

596

contrôles
sur pièces

L'Action sociale

18

équipements
contrôlés

15

équipements
régularisés



02. La lutte contre la fraude

2,8 millions d'€

lié aux fraudes caractérisées (en commission fraudes)

Lorsqu'une fraude est caractérisée, la Caf applique un avertissement ou une sanction :

- 53 avertissements prononcés en 2025
- 144 pénalités prononcées en 2025 (pour un montant de 111 174 € et une moyenne de 1032 €)
- 11 dépôts de plainte en 2025

D'autres dossiers ont été sanctionnés par la Conseil Départemental dans le cadre du RSA.



Les dépenses globales de la Caf en 2025

1,8 millions d'€

versés par jour ouvré

407,5 millions d'€

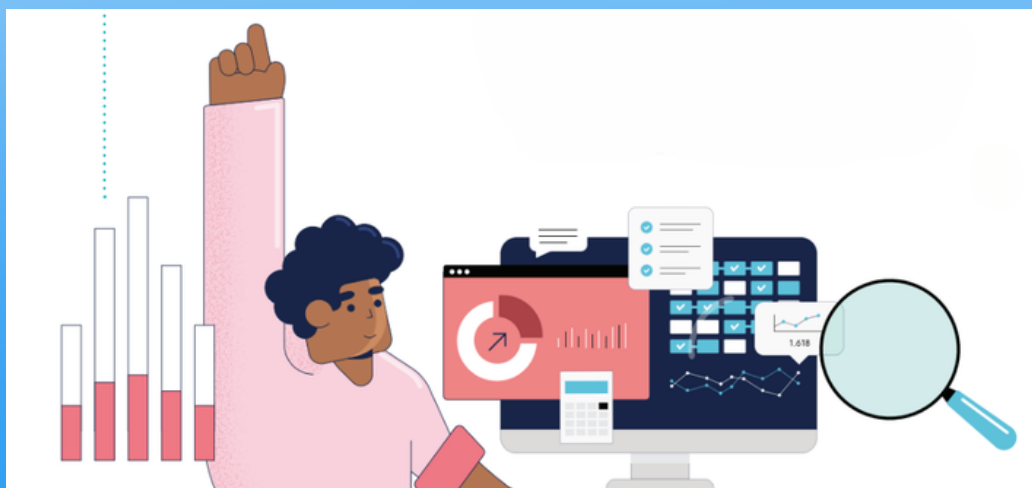
versés pour les Prestations légales

29,3 millions d'€

pour l'action sociale en direction des
partenaires et des familles

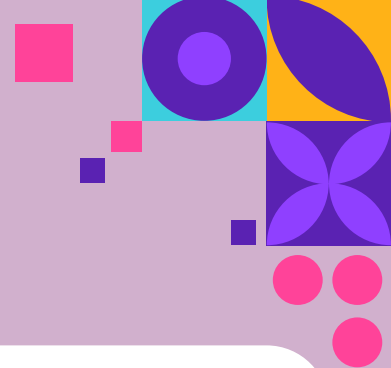
10,5 millions d'€

de dépenses de gestion
(fonctionnement et investissement)





Les temps forts de l'année



La venue de Nicolas GRIVEL, directeur général de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf)

Nicolas GRIVEL a rencontré l'ensemble des services de la Caf. Il a notamment pu voir le fonctionnement de la Gestion Electronique des Documents (GED), service mutualisé qui traite les documents reçus par 10 caf.

Il a notamment pu échanger avec le service qui traite le versement des prestations légales.

La visite d'Isabelle Sancerni, Présidente du Conseil d'Administration de la Cnaf

Isabelle SANCERNI s'est rendue à la Caf de l'Yonne le 28 août 2025.

Elle a pu rencontrer les administrateurs de la caisse, ainsi que les équipes de l'action sociale.

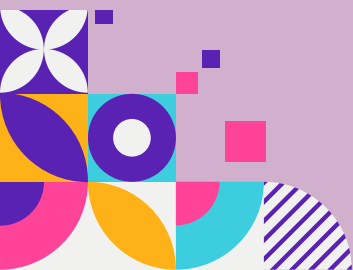
Elle s'est également rendue dans une structure accompagnée et soutenue financièrement par la Caf de l'Yonne.



La visite du Président du Conseil Départemental de l'Yonne

Le Président du Conseil Départemental, Grégory DORTE, accompagné de plusieurs Vice-Présidents et de ses équipes, est venu à la rencontre des équipes de la Caf afin de mieux comprendre comment la Caf gère le RSA, prestation financée par le Conseil Départemental.

Cette visite a permis à Monsieur DORTE de mesurer le professionnalisme des équipes.





Un employeur engagé

148

salariés
(CDI et CDD)
au 31/12/2025

71 %

des salariés
(CDI) formés
dans l'année

16

agents
embauchés
en CDD

13

salariés en CDI
ont quitté la caf

76 %

des salariés
bénéficiaires du
télétravail

Des actions pour mieux associer nos salariés aux démarches engagées

La Caf de l'Yonne est engagée dans une politique RSE dont l'objectif est de permettre à ses salariés d'exercer leurs fonctions dans des conditions de travail adaptées. Des actions structurantes de l'entreprise ont été menées en associant les agents :

La **journée du personnel** 2025 a permis à l'ensemble des salariés d'exprimer leur position sur des domaines tels que la communication ou l'intégration des nouveaux salariés. De nombreux éléments ont été repris dans les actions de la caisse

Le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel** (DUERP) : ce document stratégique de prévention des risques est travaillé dans une dynamique similaire. L'ensemble des salariés ont pu répondre à un questionnaire sur les risques psycho-sociaux. Le DUERP a ensuite été travaillé avec les Instances Représentatives du Personnel afin d'appréhender au mieux les risques professionnels, physiques et psycho-sociaux

Le numérique et l'intelligence artificielle (IA), de nouveaux usages à accompagner

Les évolutions numériques des outils de travail sont constantes. Afin de mieux identifier les besoins de chacun, les salariés ont pu mesurer, via Pix, leurs points forts et leurs axes de progression, qui peuvent se décliner ensuite en actions d'accompagnement.

La Caf a également souhaité sensibiliser ses agents dans la découverte de l'IA. Une exposition a été proposée et accompagnée à l'ensemble des salariés, des temps de travail ont été proposés à l'encadrement...

L'accompagnement à la mobilité le dispositif Ticket mobilité

La Caf de l'Yonne a proposé à ses agents de pouvoir accéder à ce dispositif en signant une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit d'un dispositif de soutien financier aux salariés en matière de mobilité, pour les salariés qui résident à plus de 60 km aller et retour par jour.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Les premiers secours en santé mentale



En France, le développement du secourisme en santé mental est mis en œuvre depuis 2018. Il a déjà permis de former 165 000 secouristes en santé mentale (donnée de décembre 2024).

Ces secouristes ont reçu une formation spécifique qui vise à une meilleure connaissance de la santé mentale et de leur repérage, et des conduites à tenir en cas de problème ou de crise.

Comme pour la santé physique, il existe des **secouristes en santé mentale**, qui sont en capacité de :

- mieux repérer les personnes ayant des difficultés ou des troubles de santé mentale
- d'adopter vis-à-vis d'elles un comportement adapté
- de les informer sur les ressources disponibles
- de les encourager à aller vers les professionnels adéquats
- en cas de crise, d'agir pour les orienter vers le service le plus adapté.

Sept salariés de la Caf ont été formés en 2025. Ce sont des personnes ressources pour accompagner toute personne traversant une période difficile ou présentant des signes de mal-être.

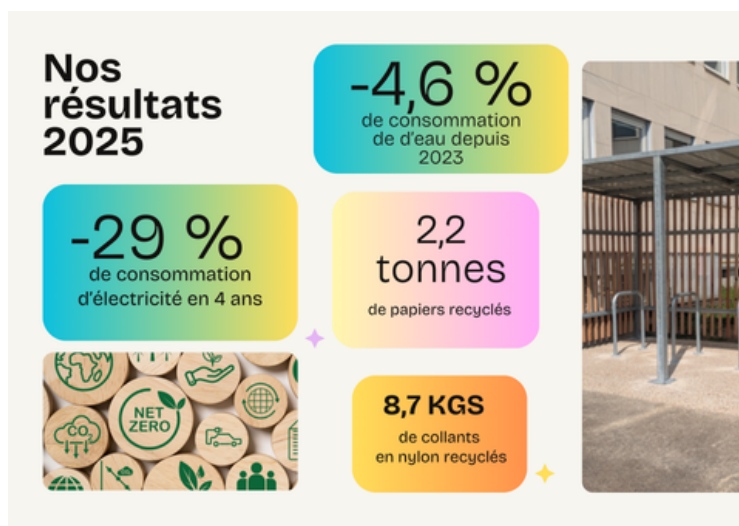
Des actions solidaires

La Caf de l'Yonne a participé en 2025 aux Foulées Roses pour la lutte contre le cancer du sein, dans l'équipe de la Sécurité Sociale de l'Yonne. Les salariés et leurs familles ont permis d'offrir 1 400 € à l'association "L'Yonne en Rose". Avec 200 participants, la Sécurité Sociale de l'Yonne est arrivée deuxième sur le podium du challenge entreprises.



Des actions pour préserver notre environnement

La Caf de l'Yonne est engagée depuis de nombreuses années dans la transition écologique. Les efforts sont communs entre l'ensemble des organismes de la Sécurité Sociale de l'Yonne et sont mis en œuvre par l'Union immobilière et par l'ensemble des salariés.



Un focus sur le recyclage du papier

L'Union immobilière et la Caf de l'Yonne ont développé un partenariat avec Pénélope, une association d'Insertion Sénonaïse qui embauche des personnes ayant besoin d'une étape dans leur parcours d'insertion socio-professionnel avant de retrouver un emploi dans une entreprise classique.

Objectif : récupérer et recycler les déchets papier, y compris les papiers broyés qui ne peuvent être traités par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Ils collectent nos déchets, qui sont ensuite recyclés par un papetier afin d'être transformés à nouveau en papier. En 2025, ils ont récupéré et recyclé plus de 2 tonnes de papier dans nos organismes.

Le travail est engagé depuis plusieurs années entre la Caf et Pénélope sur l'antenne de Sens depuis plusieurs années. Nous poursuivrons notre partenariat sur l'antenne d'Avallon à compter de 2026.



**Directrice de publication :
Elisabeth Lacroix**

**Crédits photos : Caf de l'Yonne, Cnaf,
Freepik**

Nos contacts



communication@caf89.fr



www.caf.fr